

Dimensions légales pour la détention des volailles

Dimensions par animal	Poussins jusqu'à la fin de la 10e semaine	Jeunes bêtes jusqu'à la fin de la 18e semaine	Poules pondeuses
Longueur de la mangeoire par bête	3 cm	10 cm	16 cm (pour alimentation manuelle)
Automate rond par bête	2 cm	3 cm	3 cm
Abreuvoir en longueur par bête	1 cm	2 cm	2.5 cm
Abreuvoir rond par bête	1 cm	1.5 cm	1.5 cm
Perchoir longueur par bête	8 cm	11 cm	14 cm
Eloignement des perchoirs de la paroi	25 cm	25 cm	30 cm
Occupation de la surface : bête par m ²	14	9.3	7 jusqu'à 2 kg, 6 de plus de 2 kg (jusqu'à 150 bêtes)
H. min. de la surface disponible	50 cm	50 cm	50 cm
Dinde domestique par m ²	32 kg/m ² jusqu'à la fin de la 6 ^e semaine, puis 36.5 kg / m ²		
Oies / canards	possibilité de se baigner		

Dimensions légales pour la détention des volailles d'ornement

Faisans, loi sur la chasse, faisan de chasse indigène	Surface	Volume	pour chaque bête en plus
Jusqu'à 4 bêtes	10 m ²	20 m ³	2 m ²
<ul style="list-style-type: none"> • Abri • Sable sec ou bain de terre • Plantation comme retrait ou protection 			

Cailles	Surface	Hauteur	Par bête
Cailles du Japon = cailles pondeuses			
Grandeur minimum des cages dès 6 semaines	5'000 cm ²	40 cm	min. 450 cm ²
<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 50 % de la surface disponible doit être recouverte de litière (le solde peut être du treillis) • L'eau doit toujours être disponible • Bain de poussière • Possibilité de retrait 			
<ul style="list-style-type: none"> • Le nid doit absolument être séparé, un retrait avec litière suffit, min. 20 x 20 cm et 16 cm de haut 			